

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700050-20220210-2022010-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2022/10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sans public compte tenu de l'épidémie de coronavirus et des mesures sanitaires à mettre en œuvre pour lutter contre le COVID-19, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 3 février 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13
Votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Simone GUICHARD, Bernard PUEYO, Michel PREVOST, Sophie ALLEOUD, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Tiphaine FARGIER (procuration à Claire BOMBRUN)

Absent(e)s : Carole THOMAS

Jérôme MERCOYROM a été élu secrétaire.

Objet : Schéma directeur pour l'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 septembre 2021 numéro 2021/58 concernant le transfert de compétence de l'éclairage public au Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche (SDE07). Ce transfert est effectif depuis le 29 novembre 2021.

Le Maire donne le détail des premiers éléments chiffrés pour le remplacement de 158 luminaires (sur 384) qui seront équipés de lampe "led". Ces 158 luminaires représentent actuellement une puissance installée de 17 kVA pour une consommation théorique annuelle de 73 900 kWh. Le programme réalisé permettra une baisse importante de la consommation d'énergie.

Le coût estimatif total de l'opération s'élève à 200 000 € HT. Le coût restant à la charge de la Commune s'élèverait à 100 000 € étalé sur 5 ans soit :

- 20 000 € par an à inscrire au budget de l'année 2023,
- Economie sur la puissance installée : 11,5 kVA,
- Economie sur la puissance consommée : 49 000 kWh/an,
- Economie théorique sur la consommation : 6 900 €/an,
- Economie sur la maintenance : 1 106 €/an,
- Economie total théorique sur le projet : 8 006 €/an.

Des économies supplémentaires sur la consommation de l'éclairage public et donc sur les dépenses sont également à envisager en mettant en place un abaissement de l'intensité lumineuse de ces 158 lampes et/ou une extinction totale pendant une période à définir.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VALIDE le lancement de l'opération de l'éclairage public qui sera conduit par le SDE07.

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 février 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 11 février 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

